

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Feuillet
N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 18/07/2024 N° 2024-39

Nomenclature : 1.7

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Achat d'une tondeuse autoportée triplex à lames héliocoïdales pour le
Golf du Haut-Bugey (01580) – modification de marché n°1**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quel que soit leur montant, existant ou en cours, ayant pour objet : le changement de coordonnées bancaires du titulaire, la prolongation des délais d'exécution, le changement de dénomination sociale et la restructuration du titulaire initia* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-6 ;

Vu le projet de modification de marché,

Vu les pièces justificatives de la dissolution - transmission universelle de patrimoine de AGRIPRO à MCDA,

PREAMBULE

Le marché n°2023-31 relatif à l'achat d'une tondeuse autoportée triplex à lames héliocoïdales pour le golf du Haut-Bugey a été notifié à la société AGRIPRO le 24/10/2023.

Le tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse a enregistré la transmission universelle du patrimoine de l'attributaire à la société MCDA-63260 AIGUEPERSE en décembre 2023.

MODIFICATIONS INTRODUITES

Feuille
N° 9

La modification n°1 a pour objet :

1. d'acter la substitution du titulaire MCDA à la société AGRIPRO (changement de RIB, SIRET, adresse courriel de contact profil acheteur...).
2. d'acter la prolongation du délai de livraison de la tondeuse du 24/05/2024 au 24/07/2024 considérant le prêt sans frais d'un matériel équivalent dans les délais initialement prévus au contrat.

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2023-31 relatif à l'achat d'une tondeuse autoportée triplex à lames hélicoïdales pour le golf du Haut-Bugey qui substitue la société MCDA à la société AGRIPRO (attributaire) et prolonge le délai de livraison de deux mois.

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Mourlevat", written over a horizontal line.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Achat d'une tondeuse autoportée triplex à lames hélicoïdales pour le Golf du Haut-Bugey (01580) - Modification de marché n°1.

.....

Date de décision: 18/07/2024

Date de réception de l'accusé 19/07/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : D202439

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240718-D202439-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7

Commande Publique

Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification : -

.....

Nom du fichier : D202439.pdf (99_DE-001-200042935-20240718-D202439-DE-1-1_1.pdf)